N° 1619. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 19 Mars 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13 — TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES .... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS .... 0 fr. 75 —
LOCALES .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

MORT DE M. JULES FERRY

Jules Ferry

Il n'y a pas un mois encore que nous écrivions ce nom de Jules Ferry en tête de nos colonnes, et nous saluions alors avec joie la réapparition, dans les conseils de la République, d'un de ses plus illustres et plus dévoués citoyens.

Nous nous exaltions même, à la pensée que cette rentrée en scène du plus énergique de nos hommes politiques allait peut-être avoir son contre-coup sur la conduite trop souvent hésitante et timide de nos gouvernements. Et nous apercevions déjà l'aurore d'une ère d'énergie, de vigueur et de décision !

Hélas ! vingt jours se sont à peine écoulés depuis lors, et il nous faut réinscrire le nom de Jules Ferry en tête de ce journal.

Et cette fois, ce n'est pas le retour aux affaires de l'éminent homme d'Etat que nous annonçons ; c'est sa mort.

Les grands serviteurs de notre troisième République, ces démocrates ardents, qui par tant d'années de luttes et d'indomptables efforts ont réussi à fonder en France, sur les ruines des gouvernements d'arbitraire et de despotisme, un régime de justice et de liberté — ces citoyens méritants entre tous et dont nos jeunes générations républicaines garderont pieusement le souvenir, n'auront pas eu cette noble satisfaction de jouir de leur œuvre et de recueillir les justes récompenses dues à leurs éminents services.

Gambetta, qui fut, avant Jules Ferry, le chef admirable du parti républicain, et le véritable fondateur de la République, Gambetta succomba dans toute la force de l'âge et du talent, dans toute la virilité de ses puissantes facultés, abreuvé, lui aussi, d'amertumes causées par l'ingratitude et par l'ombrageux égoïsme des hommes, mais n'ayant point banni l'espérance : plein de confiance dans l'avenir et dans la certitude de sa destinée.

Jules Ferry, s'il a vécu dix années de plus que Gambetta, n'a pas été plus que lui épargné par les rigueurs de l'aveugle fortune.

Et ceux seuls qui l'ont approché de près, qui ont pu surprendre, parfois, les épanchements de son âme atrocement ulcérée, savent quel long martyr moral a souffert depuis 1885, depuis Lang-Son, le grand homme d'Etat qui vient de mourir !...

Et par une cruelle et suprême ironie, et comme si l'implacable destin ait voulu s'acharner jusqu'au bout après sa victime, c'est alors que Jules Ferry avait enfin retrouvé des jours meilleurs, alors que la « réparation », comme il avait dit, était venue, tardive, mais éclatante ; c'est ce moment que la mort choisit pour le frapper, pour l'abattre en un jour, en une heure, lui le puissant lutteur qui avait traversé tant d'adversités et tant d'orages, lui le solide montagnard dont les années elles-mêmes semblaient respecter la carrure et la vigueur.

Lorsque les vieux républicains du Sénat eurent décidé, il y a trois semaines, d'élever Jules Ferry au fauteuil présidentiel, et lorsque sans s'émouvoir des clameurs de rage des cléricaux et des boulangistes, ils eurent accompli sans jactance, mais avec une volonté ferme et délibérée, cet acte de réparation et de justice, il y eut dans la France entière, comme un patriotique tressaillement.

Toutes les admirations latentes, tous les souvenirs reconnaissants qui existaient dans le pays républicain pour le grand ministre de l'Instruction publique de la République, l'auteur de la loi sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, de l'article 7, des décrets contre les congrégations ; pour l'homme d'Etat qui avait donné à la France la Tunisie, Madagascar et le Tonkin ; — toutes les sympathies secrètes dont jouissait Jules Ferry et que la légende habilement répandue de son impopularité tenait en respect, timides et confuses, éclatèrent soudain, chaleureuses et universelles.

Les « Ferrystes » semblaient sortir de terre. Et tels [illegible] qui naguère encore n'étaient point connus [illegible] des partisans bien fervents du sénateur [illegible] des Vosges, étaient les plus enthousiastes à applaudir au choix du Sénat, et à saluer [illegible] Jules Ferry l'homme d'Etat laborieux [illegible] et volontaire, le politique tenace et résolu, [illegible] le lutteur intrépide et redoutable, le [illegible] « à poigne », en un mot, qu'il avait la ré[illegible]tion d'être, et après lequel la France [illegible]pire aujourd'hui avec tant d'impatience et de démocratique anxiété.

Pourquoi faut-il que cette éclatante réparation, que cette suprême jouissance qui a dû être si douce à l'âme républicaine de Jules Ferry, aient été d'aussi courte durée !..

Jules Ferry meurt à l'heure où son étoile semblait s'être levée de nouveau, resplendissante, et où la France allait peut-être bientôt faire appel encore à ses grands talents et à ses éminents services.

Il meurt sans avoir pu accomplir toute son œuvre, toute sa tâche

Du moins aura-t-il eu la consolation, avant de mourir, de voir la France revenir sur son ingratitude passée, et lui rendre enfin justice.

Comme Gambetta, comme tous ceux qui ont lutté avec vaillance et dévouement pour la fondation et la défense de la République, il fut accablé de toutes les injures et de toutes les infamies.

Il n'est pas de turpitudes qu'on lui ait épargnées.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces ignominies, comme de celles par lesquelles on essaya de ternir la grande et noble figure de Gambetta ?

Rien, que le mépris universel pour les insulteurs et les diffamateurs.

La postérité rendra justice à tous ces grands républicains, si odieusement calomniés par des adversaires sans scrupules. Et elle les vengera souverainement, dans sa haute impartialité, des odieux outrages de leurs contemporains.

Georges ROBERT.

MORT DE Jules Ferry

Paris, 17 mars.

M. Jules Ferry est mort subitement ce soir à 6 h. 1/4 en son domicile, rue Bayard.

Il a succombé après une courte agonie à une maladie de cœur dont il souffrait depuis quelques années et pour le traitement de laquelle il avait fait plusieurs saisons à Vichy.

La mort

Depuis longtemps M. Jules Ferry était atteint d'une grave maladie de cœur. Depuis sa chute du pouvoir, il avait beaucoup vieilli et était très changé. Il marchait voûté, le visage amaigri, le teint bilieux. Il a succombé à une crise qui a commencé la nuit dernière, vers deux heures du matin. Immédiatement son médecin a été appelé et des soins énergiques lui ont été prodigués.

Mais dans son entourage, on a cru à une crise passagère et, comme il en avait souvent, il a été recommandé de faire le plus grand silence sur cette indisposition.

Dans la matinée d'aujourd'hui on a pu croire que les progrès du mal seraient enrayés ; mais, dans la journée, l'état du malade a empiré.

M. Ribot a été informé vers quatre heures que l'état du Président du Sénat était inquiétant.

Enfin, à 6 heures 20, M. Charles Ferry écrivait au Président du Conseil pour l'informer que son frère venait de rendre le dernier soupir.

Fidèle aux convictions de sa vie, Jules Ferry est mort en libre-penseur ; il n'a pas reçu les sacrements de l'Eglise.

Les derniers moments

M. Jules Ferry est mort entre 6 heures 20 et 6 heures 30. Il avait présidé hier, la séance du Sénat. Rentré aussitôt après à son domicile particulier, rue Bayard, il avait travaillé jusqu'à l'heure du dîner. Il mangea comme à son ordinaire et rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. Il se coucha vers minuit et dormit jusqu'à 2 heures. Il se réveilla à ce moment souffrant de palpitations de cœur.

On fit immédiatement chercher le docteur Worms, son médecin habituel qui habite à quelques pas, rue Percheron. Celui-ci assez inquiet fit demander la consultation des docteurs Huchard et Toutet. Ce dernier passa seul la nuit auprès du malade, dont l'état ne s'était pas amélioré ce matin, mais n'inspirait pas de grandes inquiétudes à son entourage.

Dans l'après-midi, on téléphona à la questure du Sénat pour prévenir que M. Ferry (souffrant de la grippe) ne pourrait présider demain la séance.

Subitement, vers cinq heures de l'après-midi, l'état du malade empirait et malgré les soins des docteurs Worms et Huchard, rappelés en toute hâte, M. Jules Ferry expirait.

Tous les membres de la famille, prévenus aussitôt, n'ont pas quitté la chambre mortuaire. Aucune autre personne n'a été jusqu'ici admise à y pénétrer.

L'impression à Paris

Dès que la nouvelle a été connue dans Paris elle a produit naturellement une très vive émotion surtout dans le monde politique. Un grand nombre de personnalités sont venus s'inscrire rue Bayard.

Nous avons relevé les noms du général Borius, pour le président de la République ; de tous les ministres, de M. Casimir-Périer et de toutes les notabilités du parti républicain.

SA VIE

Jules Ferry journaliste

Jules Ferry était né à Saint-Dié (Vosges), le 5 avril 1832.

Reçu avocat en 1851, et inscrit la même année au barreau de Paris, il y marqua peu et n'obtint guère que des succès d'estime : l'idée lui vint d'essayer de percer à l'aide du journalisme ce qui lui réussit à Marseille.

Il donna d'abord des articles de jurisprudence à la *Gazette des Tribunaux*, puis des articles politiques au *Courrier de Paris*, à la *Presse*, et enfin au *Temps* (1865) dont il devint un des collaborateurs assidus. Un esprit essentiellement pratique et raisonneur l'amour des affaires positives, de la discussion du libre examen et de l'indépendance, perçait à chaque ligne dans ses articles, fort appréciés et écrits à une époque où la presse libérale était en butte à des poursuites incessantes.

Un de ses articles inséré dans l'*Electeur* dont il devint le collaborateur dans le dernier mois de l'Empire et intitulé : les *grandes manœuvres électorales*, lui valut une amende de 12,000 francs.

Non content de la lutte quotidienne du journalisme, Jules Ferry publia deux brochures à sensation, pleines de faits, de chiffres, d'aperçus spirituels et de conclusions accablantes pour le gouvernement impérial et l'administration de la Ville : la *Lutte électorale de 1863*, ouvrage excellent où l'on trouve le résumé et comme la synthèse de tous les agissements de l'Empire en matière d'élections, puis la fameuse brochure intitulée : *Comptes fantastiques d'Haussmann*, qui, sous un titre fort spirituel et rencontré bien à propos, est une œuvre éminemment sérieuse, très bonne à consulter, même aujourd'hui, si l'on veut se rendre compte des procédés financiers du haut et puissant baron qui fut pendant quinze ans le roi de Paris. Cette brochure qui eut un très grand et très légitime succès (1868) mit décidément hors de pair le nom de M. Jules Ferry.

Jules Ferry député

Lors des élections pour la législature de 1863, il s'était présenté dans la cinquième circonscription et avait retiré sa candidature devant celle de Garnier Pagès. Il fut à cette occasion, impliqué dans le *procès des treize*.

En 1864, fort de sa notoriété acquise, il se présenta dans la sixième circonscription, contre MM. Guérault et Cochin et fut élu par 15.629 voix, à un second tour de scrutin.

Le nouveau député de la Seine siégea avec la gauche, et à diverses reprises, se fit remarquer par sa parole nette, lumineuse, sa science pratique des affaires, en même temps que par des idées d'un libéralisme élevé.

Son portrait

Grand et fort, disait à ce moment un de ses biographes, M. Jules Ferry est taillé en athlète. Il possède la grâce et la vigueur. Son front large et puissant est couronné de cheveux très noirs.

Cette robuste face semble agrandie encore par de longs favoris taillés en éventail. Les yeux, aussi noirs que la barbe, tout doux et rayés, légèrement bridés. Le nez un peu fort, oblique et gonflé comme s'il venait de recevoir un coup de poing dans quelque émeute gâterait ce visage s'il ne lui donnait encore du caractère. La bouche expressive et grande, sourit franchement ; de la finesse dans le regard et de la malice sur les lèvres.

Une sorte de verve et d'entrain et une grande bonté dans l'ensemble de la physionomie. De la distinction dans les manières, de l'autorité dans le maintien, beaucoup d'expansion et une rare modestie dans le langage.

M. Jules Ferry est né élégant et s'il y avait plusieurs distinctions, je pourrais dire que la sienne est toute anglaise. C'est le gentleman de la démocratie parisienne.

« Il est et reste avocat depuis les bottines jusqu'aux cheveux.

Dans la boîte aux clichés il est classé sous la rubrique : « Vigoureux polémiste ». Qu'il écrive ou qu'il parle, il plaide. Son style est oratoire, ses articles sont éloquents, ses alinéas marquent l'exorde (par insinuation) la discussion et la péroraison. La prosopopée est la muse : le chœur des tropes danse autour de sa pensée.

Mais sans cette redondance, il y a une logique pressante et serrée, et cette prudence particulière de ne parler que de ce qu'il sait bien : d'où une autorité particulière et une certaine manière d'argument pointu, incisif, à double tranchant, dont la blessure est difficile à panser. » Ce qui caractérise son talent, c'est l'art de rendre claires les questions obscures, et attrayants les sujets arides. La lucidité est la première qualité de sa phrase, de sa parole.

Maire de Paris

Lors de la Révolution du 4 septembre 1870, Jules Ferry devint, comme député de Paris, membre du Gouvernement de la défense nationale, où il remplit les fonctions de secrétaire jusqu'au 31 octobre. A cette époque éclata contre le gouvernement le mouvement insurrectionnel dirigé par Félix Pyat et par les chefs d'un parti qui devait quelques mois plus tard se rendre à jamais odieux. L'Hôtel-de-Ville et la plupart des membres de la Défense étaient au pouvoir des insurgés, lorsque Jules Ferry qui était parvenu à s'échapper, réunit le 106e bataillon de la garde nationale, bientôt suivi de plusieurs régiments de mobiles, et délivra ses collègues prisonniers. En cette circonstance, Ferry fit preuve d'autant d'énergie que de sang-froid.

Peu après, Etienne Arago ayant donné sa démission de maire de Paris, le secrétaire du Gouvernement de la Défense fut désigné pour lui succéder en qualité de délégué à la Préfecture de la Seine. Il remplit ces fonctions dans les circonstances les plus pénibles, alors que la population parisienne avait à souffrir à la fois de la famine et du bombardement prussien.

Lors des élections du 8 février 1871 après la conclusion de l'armistice avec la Prusse et la reddition de Paris, M. Ferry fut nommé député à l'Assemblée nationale dans les Vosges, par 29.000 voix ; mais, retenu par ses fonctions à Paris, il n'alla point siéger à l'Assemblée, réunie à cette époque à Bordeaux. Sur les entrefaites éclata la fameuse insurrection du 18 mars — il y a aujourd'hui vingt-deux ans. — Ferry resta jusqu'à neuf heures du soir à l'Hôtel-de-Ville, alors évacué par les troupes.

N'ayant plus aucun moyen de tenir contre les envahisseurs, il s'échappa à grand'peine et se rendit à la mairie du 1er arrondissement où il essaya de réunir les maires pour leur confier le soin de veiller à la sûreté des personnes et des biens dans la capitale.

Quelques-uns vinrent ; la plupart furent empêchés ou s'abstinrent volontairement.

Vers minuit, la place de St-Germain l'Auxerrois, où se trouve la mairie du 1er arrondissement étant devenue le rendez-vous d'une foule armée et menaçante, Ferry échappa à ce nouveau danger en allant chercher un refuge chez un de ses amis, et le lendemain, il alla rejoindre à Versailles le gouvernement qui venait de s'y transporter.

Préfet de la Seine

Après l'entrée à Paris des troupes de l'Assemblée, Thiers réintégra Ferry à la Préfecture de la Seine (26 mai 1871).

Interpellé au sujet de cette nomination par un des membres de la Chambre, le chef du pouvoir exécutif saisit cette occasion pour vanter l'énergie et les services rendus à la cause de l'ordre et de la liberté par l'ancien membre du gouvernement de la Défense nationale.

Néanmoins, poussé par une juste susceptibilité, Ferry donna sa démission de préfet de la Seine, dont il continua à exercer les fonctions jusqu'à la nomination de son successeur, M. Léon Say (juin 1871).

Le 8 octobre suivant les électeurs du canton de Thillot le nommèrent membre du Conseil général des Vosges.

A l'Assemblée Nationale

A l'Assemblée Nationale, il vota contre les lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, contre la proposition Feray, etc.

Au mois de mars 1872 il fit devant la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars une déposition, qu'il publia (1872 in-12) et qui lui attira de la part des journaux de la réaction les imputations les plus calomnieuses.

Ministre plénipotentiaire

Nommé le 15 mai 1872 ministre plénipotentiaire à Athènes, par Thiers, Jules Ferry parvint à aplanir le différend, devenu interminable qui s'était élevé entre le cabinet hellénique et les gouvernements français et italien au sujet des mines du Laurium.

Au 24 et au 16 mai

Après le renversement de Thiers par les coalisés monarchiques et bonapartistes (24 mai 1873) il donna sa démission de ministre plénipotentiaire, et il revint siéger à l'assemblée. Jules Ferry fit une opposition constante au gouvernement de combat qui entreprit d'étouffer la liberté et la République pour rétablir la monarchie.

Il vota contre la circulaire Pascal, pour la liberté des enterrements, contre l'érection du Sacré-Cœur, contre le septennat et prononça un discours pour la levée de l'état de siège. En 1874, Ferry prit part à la discussion sur les maires, sur la loi électorale municipale, contribua à renverser le cabinet de Broglie (16 mai) et appuya les propositions Perier et Maleville.

En 1875 il vota pour la Constitution du 25 février, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin, etc. Un discours qu'il prononça au sujet de sa collation des grades universitaires et des jésuites (11 juin) fut extrêmement remarqué. A cette époque, Ferry était président de la gauche républicaine.

Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans l'arrondissement de Saint-Dié.

Ferry, dans sa profession de foi, déclara que la République ne pouvait être ni exclusive ni intolérante, et qu'il fallait substituer à la politique de défiance et d'équivoque inaugurée le 24 mai 1873, une politique d'apaisement, de franchise et de liberté.

Elu député à une grande majorité par 11739 voix, il alla siéger comme précédemment dans les rangs de la gauche républicaine, qui le choisit comme président. Ferry fut chargé du rapport sur le projet de loi d'organisation municipale. Il vota contre l'amnistie entière, prononça un très remarquable discours contre les jurys mixtes, s'associa à la protestation des gauches contre la politique de combat que le maréchal de Mac-Mahon venait de recommencer en formant le ministère de Broglie-Fourtou et prit une part brillante à la discussion qui eut lieu en juin 1877 à la Chambre des Députés sur la ligne politique suivie par le cabinet.

Ferry fut un des 363 qui votèrent un ordre du jour de blâme contre le ministre chargé de faire la guerre aux républicains et de patronner la candidature des seuls ennemis de la République. Le 14 octobre 1877, il fut réélu député de Saint-Dié, par 11562 voix contre 8179 données à M. de Ravinel, candidat officiel et monarchiste.

A la nouvelle Chambre, il prononça un éloquent discours contre les agissements du gouvernement avant et pendant la période électorale. Il vota l'enquête parlementaire destinée à constater les abus commis par le pouvoir (15 novembre), l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Rochebouët (24 novembre), etc.

Ministre

Après la démission du maréchal de Mac-Mahon, il fut appelé par M. Grévy à faire partie de son premier cabinet, comme ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Devenu chef du cabinet, il eut à défendre, en 1880, la loi de l'enseignement supérieur.

Le 9 novembre 1881, M. Jules Ferry donnait sa démission et cédait sa place à Gambetta, qui constitua le « grand ministère » dont l'existence fut de quelques semaines. M. Ferry rentrait le 31 janvier 1882, dans le cabinet présidé par M. de Freycinet. Renversé le 29 juillet, il revenait au pouvoir le 22 février, comme chef de cabinet, et, avant la fin de l'année, il prenait la direction du ministère des affaires étrangères. Il donna la Tunisie à la France.

Ce fut à lui, dès ce moment, que le Parlement, la presse et l'opinion publique firent remonter la responsabilité de toute la conduite de nos affaires coloniales, particulièrement la grande entreprise du Tonkin. Aussi, à la suite de l'évacuation de Langson, M. J. Ferry fut renversé par une coalition.

Pendant le boulangisme

Réélu en 1885 par le département des Vosges, M. Jules Ferry fut l'un des personnages politiques qui contribuèrent le plus à écarter du pouvoir le général Boulanger, qu'il qualifiait dans un discours « de Saint-Arnaud de café-concert ». Après la démission de M. Grévy, il obtint 200 voix pour la présidence de la République.

Il fut battu en 1889 et resta pendant un an et demi loin de la politique parlementaire.

Sénateur

Enfin le 4 janvier 1891, le département des Vosges l'envoyait au Sénat.

Partisan des doctrines protectionnistes, Ferry fut nommé par ses nouveaux collègues président de la commission des tarifs de douanes.

Le 24 février dernier, Ferry était nommé président du Sénat par 148 voix. Il a présidé encore la séance de jeudi.

LES JOURNAUX

Voici quelques extraits des articles nécrologiques publiés par les journaux de ce soir et de demain matin.

Du Soir. — La France et la République viennent de faire une très grande perte. Un malheur inattendu les frappe cruellement.

Pendant dix ans, Jules Ferry fut en butte à toutes les attaques, à toutes les calomnies des ennemis de la République, parce qu'il lui a donné les lois scolaires et deux colonies qui, nous l'espérons, contribueront à la grandeur de notre pays.

Le Sénat, en l'élevant tout récemment à la présidence, avait rendu à l'homme d'Etat d'une fermeté éprouvée, au républicain convaincu, la justice tardive qui lui était due.

Il emporte dans la tombe, avec cette consolation, les regrets de tous les vrais patriotes et de tous les républicains qui, dans les jours difficiles que nous traversons, comptaient encore sur ses services.

Du Soleil. — Nous ne pouvions être partisans ni de la politique intérieure, ni de la politique coloniale, ni de la politique étrangère de Jules Ferry. Mais devant son cercueil, nous voulons oublier nos ressentiments et nous ne dirons rien qui puisse être blessant pour sa mémoire.

Il nous plaît même aujourd'hui de reconnaître qu'il avait des qualités.

Il a été, dans la République, à certains moments, l'homme nécessaire et il aurait pu le redevenir, mais il n'a jamais été populaire.

Du Figaro. — M. Ferry disparaît au moment où il allait donner la mesure des progrès qu'il avait faits sans doute dans la retraite et la disgrâce.

Nous ne pouvons pas savoir ce qu'il eut été une fois rappelé au pouvoir : mais nous sommes sûrs qu'il eut su ce qu'il voulait et qu'il eut imposé sa volonté aux autres.

Du Gaulois. — Nous voyons donc dans ce trépas inattendu, survenant pour ainsi dire au seuil d'une nouvelle carrière, ouverte depuis quelques jours seulement devant l'infatigable ambition, une de ces sortes de destinées qui feraient croire que les ficelles de ce bas monde sont entre les mains d'un être mystérieux et ironique qui se plaît à déjouer tous nos calculs.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Au Sénat

Paris, 17 mars. — La commission des finances s'est réunie aujourd'hui. Son rapporteur général, M. Boulanger, a donné lecture de son volumineux rapport général, qui sera déposé lundi sur les bureaux du Sénat et dont la distribution aux sénateurs aura lieu lundi de manière que la discussion générale du budget puisse commencer jeudi au Luxembourg, peut-être même mercredi.

A la Chambre

Le traitement des instituteurs

Le ministre des finances s'est rendu, aujourd'hui, à la commission du budget pour s'expliquer au sujet de la proposition relative au traitement des instituteurs actuellement en cours de délibération devant la Chambre.

M. Tirard a fait savoir que cette proposition imposerait au budget une charge supplémentaire de quatorze millions et qu'en cet état il faudrait créer des ressources nouvelles pour y faire face, la situation financière ne permettant pas de trouver actuellement une disponibilité aussi considérable.

La commission de l'armée

La commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Mézières, a examiné aujourd'hui les nouvelles propositions que lui avait transmises le ministre de la guerre et concernant les cadres du service de santé militaire.

Elle a résolu de maintenir les chiffres qu'elle avait votés à la dernière séance de 1441 médecins et de 80 pharmaciens, au lieu de 1400 médecins et de 120 pharmaciens proposés aujourd'hui par le ministre.

La commission avant de se séparer a adopté un amendement de MM. de Montfort et de la Ferronnays, sur l'article 24, constituant un service de télégraphie militaire composé :

1° De sections télégraphiques organisées avec le personnel civil.

2° De troupes de sapeurs télégraphistes comprises dans les troupes du génie.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

UN PLI CACHETÉ

Paris, 17 mars. — M. Imbert, administrateur judiciaire de la succession de Reinach, vient de faire prévenir la délégation de la commission d'enquête, qui avait assisté au dépouillement des papiers de la succession, qu'il venait de recevoir de M. le comte de Reinach un pli cacheté dont on demandait l'ouverture immédiate.

M. Dupuy-Dutemp, seul délégué présent à la Chambre, vient de se rendre immédiatement chez M. Imbert pour assister à l'ouverture du pli en présence du liquidateur, du commissaire de police et du notaire.

Paris, 17 mars. — L'enveloppe contenant les papiers remis par le comte de Reinach au liquidateur de la succession de son père, M. Imbert, n'était pas fermée.

Celui-ci ne voulut pas que la vérification de ce que l'enveloppe contenait se fît hors de la présence de la commission d'enquête avec laquelle il est lié d'honneur pour la surveillance de toutes les opérations de l'inventaire.

Il a donc été procédé à l'examen de ces pièces, vers cinq heures, en présence de M. Dupuy-Dutemps, délégué de la commission, après quoi les pièces ont été remises sous scellés. Tous les papiers seront versés entre les mains du juge d'instruction qui a ouvert une information sur la plainte déposée contre C. Herz par M. Imbert, pour chantage.

La plupart des pièces semblent avoir été rassemblées pour établir les abominables chantages auxquels de Reinach a été soumis. C'est d'abord la copie d'un acte adressée par de Reinach à C. Herz et établissant l'état des sommes qu'il lui a versées à la suite de diverses tentatives.

M. Schwab, qui figure le second sur la liste est un agent d'affaires, créancier de Herz.

Les noms des villes qui suivent se réfèrent aux télégrammes comminatoires sur vue desquels Reinach a versé à C. Herz les sommes qu'il lui réclamait.

On remarque aussi la mention *Crispi, 50,000 francs*. On assure qu'elle se rapporte à l'octroi fait par le gouvernement italien à C. Herz du grand cordon des SS. Maurice et Lazare.

Suit la liste des sommes versées par de Reinach à Herz, s'élevant à une dizaine de millions. Puis une série de télégrammes comminatoires de Herz à de Reinach. En voici un notamment daté de Francfort.

« Bien souvent, vous avez affiché devant moi un grand mépris pour le gouvernement et la justice de votre pays ; vous parlez de tous les ministres, de tous les magistrats, comme s'ils étaient vos humbles serviteurs ; vous mentiez.

» Vous ne trouverez personne qui veuille partager les conséquences redoutables et le juste châtiment que votre conduite va amener.

« Payez-moi ce que vous me devez. Demandez-moi pardon et peut-être consentirai-je encore à tout oublier ».

LE PROCÈS en corruption DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Paris, 17 mars — La salle est comble. Me Barboux continue sa plaidoirie. Il soutient que M. de Lesseps ignorait l'emploi des sommes versées à Reinach ; pour lui, de Lesseps ne peut être accusé de corruption. Me Barboux regrette que certains hommes n'aient pas cru devoir dire toute la vérité.

Faisant allusion à l'incident Soinoury-Cottu Me Barboux proteste vivement contre l'accusation d'avoir prémédité l'incident.

L'avocat est persuadé et les jurés aussi que l'incident de l'entrevue de M. Soinoury et de Mme Cottu appartient à M. Goliard.

Me Barboux termine sa plaidoirie en faisant appel à la conscience des jurés. Elle vous dictera, leur dit-il, votre verdict, qui restaurera l'éclat d'un nom illustre et consolera la France de son prestige perdu par la mise en accusation d'un de ses meilleurs enfants.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, Me Du Buit défend Fontane.

Il soutient que Fontane n'est nullement compromis dans l'affaire de corruption ; son seul crime est sa fidélité et son dévouement à M. de Lesseps.

Il sollicite du jury un verdict qui soit une leçon pour le ministère de demain.

L'audience est levée à 5 h. 20 au milieu d'une très grande agitation.

M. Franqueville en congé

Paris, 17 mars. — A partir d'après-demain, M. Franqueville, juge d'instruction, prend un congé d'une quinzaine de jours nécessité par son état de santé.

Depuis le commencement de l'instruction de l'affaire du Panama, M. Franqueville travaille quinze heures par jour. Il est en proie à de fortes douleurs de tête et il est très changé.

M. Welter, juge d'instruction, ancien procureur de la République à Lille a été désigné pour le remplacer.

Dès qu'il sera rétabli, M. Franqueville reprendra l'instruction. En ce moment, on n'en